

## **Aménagements pour la perdrix : résultats d'une enquête régionale**

Une enquête sur les aménagements réalisés en faveur de la perdrix grise a été lancée en 1997 dans la moitié nord de la France. Plusieurs types d'aménagements ont été pris en compte : l'agrainage, la plantation de haies, l'implantation de jachères " environnement faune sauvage " et l'implantation de cultures à gibier ou de bandes-abri. Une fiche d'enquête a été envoyée à trente Fédérations départementales des chasseurs (FDC). Vingt-neuf d'entre elles ont répondu. Les informations transmises par deux FDC ne correspondaient pas précisément au questionnaire et n'ont pu être intégrées au bilan. Des compléments d'information ont été obtenus pour plusieurs territoires auprès du service technique de chaque FDC, entre les mois de septembre 1997 et novembre 1998.

Des informations portant notamment sur les raisons de la mise en place des aménagements, la limitation des prédateurs ainsi que des données sur la dynamique des populations de perdrix ont également été demandées. La plupart des territoires abritaient uniquement des perdrix grises autochtones. Pour quelques-uns (dans le Cher, l'Indre, la Mayenne et le Maine-et-Loire), des perdrix rouges étaient aussi présentes.

### ► **Limites de l'enquête**

Cette enquête ne se veut pas exhaustive dans la mesure où les FDC disposent principalement d'informations pour les territoires qui bénéficient de subventions ou demandent des conseils techniques. Il est malgré tout peu probable qu'un nombre important de territoires bien aménagés n'aient pas été signalés. En revanche, de nombreux terrains où les actions sont peu développées n'ont sans doute pas été mentionnés. Mais la mise en place de quelques agrainoirs, l'implantation de quelques ares de cultures ou de jachères peuvent-elles être réellement considérées comme un aménagement ? Certains aménagements complémentaires comme l'implantation d'engrais vert, la réduction volontaire de la taille des parcelles ou la plantation de bosquets ne figuraient pas au questionnaire et ont quelques fois été mentionnés en observation. Cette lacune n'a semble-t-il pas limité le nombre de réponses, d'autant que généralement ils ne sont pas réalisés en dehors des aménagements concernés par l'enquête.

De ce fait, les résultats présentés sont plutôt représentatifs des territoires les mieux aménagés, qui totalisent environ 5 à 10 % des surfaces utilisées par la perdrix dans les départements enquêtés.

### ► **Nombre de terrains et superficie concernée**

Les données de 485 territoires ou groupements, situés dans 27 départements appartenant à 10 régions administratives, ont été analysées. Le nombre de territoires étudiés est compris entre 1 et 96 par département, 1 et 156 par région administrative.

L'ensemble des territoires représente environ 502 000 ha de plaine. La superficie moyenne d'un territoire est de 1035 ha. Dans le détail, 49 % ont moins de 500 ha, 32 % entre 500 et 1000 ha et 19 % plus de 1000 ha, et même parfois plus de 5000 ha. Les données sont analysées par région administrative et par département. Les tendances sont calculées pour 1000 ha, surface proche de la moyenne observée.

### ► **L'agrainage**

Les dispositifs d'agrainage sont généralement constitués soit d'une tôle-abri et d'un bidon parfois associé à un buisson, soit uniquement d'un seau ou d'une bouteille remplie de grains. L'agrainage a été mentionné sur 99 % des territoires. Dans 26 % des cas, il représente le seul aménagement mis en place. Dans quatre régions : Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne, et Bourgogne, l'agrainage seul est particulièrement répandu. En Bourgogne, il représente 37,5 % des aménagements. Le nourrissage est pratiqué toute l'année dans 62 % des cas. Destiné en priorité aux perdrix, il profite parfois aussi aux faisans.

La densité moyenne est de 47 dispositifs d'agrainage pour 1000 ha. La plus forte concentration est observée en Nord-Pas-de-Calais (102 agrainoirs/100 ha) et la plus faible en Pays de Loire (12 à 13/100 ha). En Nord-Pas-de-Calais et Picardie un complément d'alimentation est parfois fourni aux jeunes perdrix.

Une densité d'un agrainoir par couple présent au printemps est souvent considérée comme nécessaire pour aider efficacement les populations de perdrix. Cette enquête montre que celle-ci est de l'ordre de 1 à 10 agrainoirs au maximum par 100 ha, pour des densités de perdrix supérieures à 10 couples/100 ha dans environ la moitié des territoires. Aussi, la densité " efficace " d'agrainoirs n'est-elle atteinte probablement que sur très peu de territoires.

### ► **La jachère " environnement faune sauvage "**

Ce type de jachère est présent sur 32 % des territoires et sur l'ensemble des régions administratives. Dans quelques départements (Ardennes, Yvelines, Saône-et-Loire) elle n'est pas signalée sur les terrains aménagés. La jachère " environnement faune sauvage " est présente sur plus de la moitié des terrains dans quatre régions : Picardie, Bourgogne, Basse-Normandie, Pays de Loire et sur le seul territoire du département de l'Allier.

La densité moyenne atteint 2,7 ha pour 1000 ha. Elle varie selon les régions de 0,30 ha aux 1000 ha en Champagne-Ardenne à 8,20 ha dans le Centre, et même 11 ha en Auvergne, mais sur un seul terrain. Si l'on ne tient compte que des superficies de plaine où elle est présente, la densité moyenne s'élève à 6,3 ha et elle varie de 2,2 ha en Pays de Loire à plus de 14 ha en région Centre et Ile de France.

Les mélanges trèfle-ray grass et luzerne dactyle sont le plus souvent cités (42 %), suivis de près par l'association maïs-sorgho ou millet-sorgho (moins fréquemment pour ce dernier). Le semis avoine-choux-sarrasin, moins souvent mentionné représente 14 % des cas. Les parcelles luzerne-dactyle, trèfle-ray grass sont généralement d'une superficie supérieure aux autres jachères " environnement faune sauvage ".

### ► **Les bandes-abri et les cultures à gibier**

Elles sont mentionnées sur l'ensemble des régions, dans 23 des 27 départements. Elles s'étendent en moyenne sur 0,9 ha pour 1000 ha. Cette densité s'élève à 2,3 ha, si l'on ne tient compte que des territoires où elles sont installées.

Ce sont les régions Ile de France et Centre qui en accueillent le plus avec respectivement 3,1 et 2,1 ha aux 1000 ha. Ces superficies atteignent 3,7 et 5,7 ha en moyenne sur les seuls terrains qui en possèdent.

Il faut remarquer que la proportion des superficies consacrées aux cultures à gibier, bandes-abri et jachère " environnement faune sauvage " reste faible. Elle ne dépasse 1 % en moyenne qu'en région Centre. Cette valeur est généralement considérée comme le minimum nécessaire pour modifier la dynamique d'une population de perdrix. Si l'on ne considère que les terrains où ces cultures sont toutes présentes, et ils ne sont pas très nombreux, cette proportion atteint 1,8 % dans le Centre, 1,3 % dans le Nord-Pas-de-Calais et 1,9 % en Ile de France.

### ► **Les haies**

Elles ont été plantées ou replantées dans l'ensemble des régions et sur 39 % des territoires. Selon les régions, leur longueur moyenne pour 1000 ha varie de 208 m en Basse-Normandie à 1025 m en région Centre. La moyenne générale se situe à 582 m.

Si l'on ne considère que les terrains où ces éléments linéaires sont installés, la moyenne est comprise entre 284 m en Basse-Normandie et 2400 m dans le Centre. La moyenne générale se situe alors à 893 m. Les maxima enregistrés atteignent ou dépassent 10 000 m pour 1000 ha sur quelques territoires (Centre, Picardie, Champagne-Ardenne).

### ► **L'association des aménagements**

Trois types d'aménagement sont présents sur 29 % des territoires. Cette triple association représente 31,5 % des territoires en région Centre, 42 % en Picardie, 47 % en Haute-Normandie, 53 % en Basse-Normandie, et même 83 % en Pays de Loire, mais pour un nombre total de territoires faible.

Pour 7% des territoires, quatre types d'aménagements sont mis en place : agrainage, haie, jachère " environnement faune sauvage ", bandes-abri ou culture à gibier. C'est en Bourgogne que cette dernière situation est la plus fréquente (26 % des cas), alors que dans les autres régions elle ne dépasse pas 15 % des cas.

Parmi les associations possibles, celle qui rassemble " agrainage – haie - bandes-abri ou culture à gibier " est la plus fréquemment rencontrée avec 44 % des cas. Celle réunissant " agrainage - jachère - bandes-abri ou culture à gibier " représente 33 % des cas. Enfin, l'association " agrainage – haies – jachères " concerne 23 % des cas.

Une analyse complémentaire portant sur 381 terrains (analyse factorielle avec six variables croisées : les quatre types d'aménagement, l'importance du piégeage et la présence de lâchers de perdrix) montre qu'une forte intensité de piégeage est associée avec un fort agrainage et la mise

en place de nombreuses jachères " environnement faune sauvage ". Les efforts portant sur les deux dernières mesures vont souvent de pair. De même, la plantation de haies est souvent associée à l'implantation de jachères faune sauvage, et vice-versa.

L'association privilégiée de plusieurs types d'actions ou d'aménagements, notamment quand le piégeage ou l'agrainage sont importants, montre que ces interventions résultent souvent d'une volonté locale d'améliorer la situation de la perdrix par tous les moyens envisageables et en utilisant les possibilités d'aides ou de subventions.

### ► **Motivation de l'aménagement**

Dans 73 % des cas, l'installation d'aménagements fait suite à la baisse de la population de perdrix et dans 71 %, à la faiblesse des prélèvements réalisés. Dans 16 % des situations, ces aménagements répondent à une opération de remembrement. Une baisse d'effectifs de perdrix associée à une faiblesse des prélèvements est citée plus d'une fois sur deux (56 %) comme motivation principale de l'effort d'aménagement. Lorsqu'un remembrement est mentionné, il est associé trois fois sur quatre à la baisse des effectifs de perdrix, et dans une moindre proportion à sa stagnation. Des raisons diverses ont aussi été invoquées : la création d'un GIC, une opération départementale (Ste Catherine), l'implantation de faisans, voire le lâcher de perdrix.

### ► **Lâchers de perdrix**

Des lâchers de perdrix sont signalés pour 41 % des territoires. Il s'agit quelquefois de repeuplements récents ou datant de quelques années, mais le plus souvent de perdrix rouges (dans une moindre proportion, de perdrix grises) lâchées en période de chasse.

Cela confirme les difficultés rencontrées par les gestionnaires de territoires de plaine qui, près de trois fois sur quatre, aménagent pour remédier à la baisse des populations de perdrix.

### ► **Limitation des prédateurs**

La limitation des prédateurs est considérée comme faible sur 28 % des secteurs, moyenne et forte sur 36 %. Dans 41 % des situations, on a jugé qu'elle a été renforcée en même temps ou suite à l'aménagement.

En Picardie, elle a été jugée forte sur 72 % des terrains et dans le département du Nord sur 50 %. Elle a été renforcée en raison de l'aménagement plus de trois fois sur quatre en Picardie et près de deux fois sur trois dans le Nord.

### ► **Des efforts à poursuivre**

Les résultats montrent que des efforts ont été consentis pour améliorer la situation des perdrix grises sur de nombreux territoires. Si ces actions sont encourageantes, elles sont malgré tout insuffisantes et trop limitées pour être efficaces à grande échelle. Il faut souhaiter que les conclusions de l'étude nationale " Perdrix grise ", conduite par l'ONCFS, l'UNFDC et des Fédérations départementales des chasseurs (cf. Bulletin mensuel de l'ONCFS, n°240, janvier 1999), ainsi que les nouvelles possibilités d'aménagement accordées aux agriculteurs dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation inciteront les gestionnaires à démultiplier les efforts déjà entrepris pour améliorer le statut des populations de perdrix grises sauvages.

**Source** : Pierre Mayot ONC-DRD [cnrapfsdp@oncfs.gouv.fr](mailto:cnrapfsdp@oncfs.gouv.fr)

**Remerciements** : Cette enquête a été possible grâce à la collaboration des services techniques des Fédérations départementales des chasseurs des régions concernées.

Tableau 1 : Moyenne par type des aménagements mis en place par région dans la moitié nord de la France

Régions	Agrainoirs /1000 ha	Haies /1000 ha (en mètres)		Jachères faune sauvage /1000 ha (en hectares)		Culture ou bandes-abri /1000 ha (en hectares)	
	E	E	P	E	P	E	P
Nord-Pas-de-Calais	102	273	1494	3,4	8,8	1,5	4,9
Picardie	76	642	930	3,2	5,5	0,9	1,8
Champagne-Ardennes	37	598	790	0,3	8,4	0,3	0,8
Bourgogne	22	218	456	1,1	1,60	0,5	1,08
Centre	50	1025	2400	8,2	14,5	2,1	3,7
Haute-Normandie	48	947	1221	1,5	2,1	1,4	2,2
Ile-de-France	60	184	1318	2,6	14,1	2,7	5,1
Basse-Normandie	20	208	282	1,4	2,4	0,5	2
Pays de Loire	12	600	600	2,1	2,2	0,01	0,3
Auvergne	26	952	952	11,6	11,6	0,7	0,7

n = nombre de territoires.

Les moyennes sont calculées soit pour l'ensemble des territoires enquêtés (E), soit seulement pour les territoires où le type d'aménagement est présent (P).